

ten duidelijk kunnen aangegeven worden, door het overige van de figuren enkel door ingegrifte lijnen in de zerksteen aan te duiden. Het spreekt vanzelf dat dan ook de dochter haar rechtmatige plaats tussen haar ouders zou dienen te bekomen! Derwijze zou Hieronymus Lauweryn, de stichter van Watervliet, een grafmonument krijgen, dat hem waardig is.

L. DEVLIEGHER

L'ARMOIRE AUX PRIVILEGES ET TITRES DU CONSULAT DE CASTILLE-LEON A BRUGES EN 1441.

Lorsque le 23 avril 1441 les marchands du royaume de Castille-Léon (1) élaborèrent des statuts et se constituèrent en gilde à Bruges, ils choisirent six consuls parmi eux. Ils les chargèrent de la conservation des privilèges et titres de la nation, mirent à cette fin un coffre (*arca*), muni d'une serrure, à leur disposition et confièrent à chacun d'eux un exemplaire de la clef. Le 1er décembre 1467 les archives du consulat étaient encore conservées dans ces conditions (2).

Au 30 octobre 1547 les membres de la gilde marchande de Castille-Léon à Bruges n'étaient plus que trois consuls (3). Ils décidèrent à cette date de munir le coffre (*cajón*) aux privilèges et titres de trois serrures différentes et de donner à chacun des consuls une des clefs corres-

(1) Les noms „Castille”, „Castille-Léon” et „Espagne” sont synonymes dans les textes de la fin du moyen âge et du début de l'époque moderne. Sont naturellement aussi équivalentes à cette période les expressions „nation de Castille”, „nation de Castille-Léon” et „nation d'Espagne”. Cf. J. Finot, *Relations commerciales et maritimes entre la Flandre et l'Espagne au Moyen Age* (Annales du Comité flamand de France, t. XXIV, 1898), pp. 21-22, 280. J. Marechal, *La colonie espagnole de Bruges du XIVe au XVIe siècle* (Revue du Nord, t. XXXV, 1953, pp. 5-40), p. 6.

(2) L. Gilliodts-van Severen, *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges* (Bruges, 1901-1902), pp. 97-102.

(3) Pour le mode d'élection des consuls de la nation de Castille-Léon à Bruges, cf. J. Marechal, *Colonie espagnole*, pp. 24-25. Dans cette gilde marchande on élut invariablement trois consuls au XVIe siècle. Cf. pour la liste, Archives de la ville de Bruges, *Archives du consulat de Castille ou d'Espagne à Bruges, Ayuntamientos, 1502-1608*.

pondantes. En conséquence on dut ajouter deux nouvelles serrures au meuble existant.

En même temps on dressa l'inventaire des archives de la nation de Castille-Léon à Bruges. Le meuble qui contenait les privilèges et titres avait à ce moment quatre tiroirs (*cajas*). Il ne s'agissait donc pas en l'occurrence d'un coffre proprement dit, mais d'un meuble ayant cet aspect. Sans doute était-il en bois. Ces tiroirs portaient les étiquettes A, B, C et D. Dans le premier on gardait principalement les privilèges, dans le deuxième les sentences, dans le troisième les contrats et dans le quatrième les placards.

Le coffre où l'on conservait les archives du consulat de Castille-Léon à Bruges, se trouvait par définition au comptoir de la salle d'audience (*contador de la camara de audiencias*) dans la maison de la nation. C'était notamment le cas au 30 octobre 1547 (4) et au 20 février 1607 (5). Il paraît néanmoins vraisemblable que le 6 juillet 1596 l'ancienne armoire en bois à quatre tiroirs

(4) Archives de la ville de Bruges, *Archives du consulat de Castille ou d'Espagne à Bruges. Ynventario oreginal, 1547*, f° 1-7 : „Ordenança hecha en ayuntamiento general, en 30 de octubre e 11 de nobienbre de 1547. Por ser cosa muy conbeniente a la naçion y su autoridad, se hordeno que los prebillejos y escrituras originales, que la naçion tiene, se pongan todos en un libro, por ynventario, y quel dicho libro, con los dichos prebillejos y escrituras, se ponga junto en el caxon y archibo de la naçion, que esta en el contador, del qual dicho caxon los tres consules tengan cada uno su llabe, y no se pueda sacar del ningun ynstrumento, sin que todos tres consules esten presentes o los dos dellos, si el uno estubiere avsent e abiendo dexado su llabe, y que el ynstrumento que se sacare se asiente luego en presençia de los consules, en las espaldas del dicho libro, donde el ynventario se a de tener, y que el dia que los consules pasados dieren sus cuentas sean obligados, ante todas cosas, a dar el dicho libro e ynventario a los nuebos consules, con las llaves del archivo, e por el dicho ynventario les daran y entregaran todos los prebillejos y ynstrumentos originales, contenidos en el dicho ynventario, o rrazon suficienete, por el dicho libro, del ynstrumento que se obiere sacado e para que se saco e donde esta, con conozimiento de la persona a quien se obiere dado. Ymbentario : Caxa n° A : Primeramente un bidimyo original del primero prebillejo - - - Sentençias e atas e otras cosas perteneyentes a la naçion, que estan en la caxa n° B : - - - Contratos perpetuos perteneyentes a la naçion, que estan en la caxa n° C : - - - Caxa donde estan ciertos placares, es n° D : - - - ". *Ibidem*, f° 51 v° : „en el contador de la camara de audiencias”.

(5) L. Gilliodts, *Cartulaire consulat d'Espagne*, p. 2.

(*escaparate con quatro caxones*) avait été remplacée à la salle d'audience, pour la conservation des archives, par un nouveau coffre en fer (*cofre de yerro*) et qu'elle ne servait plus à cette date qu'à conserver des ornements d'église dans la chambre des courriers postaux (*la camara de correos*) (6).

La nation de Castille-Léon à Bruges a fait usage de trois blasons différents : celui du royaume de Castille-Léon, celui de la ville de Burgos et celui appelé „l'écusson avec la bande”. Voici la description des armes de Castille Léon : écu écartelé aux 1 et 4 de gueules à une tour sommée de trois tourelles d'or, qui est de Castille; aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules couronné d'or, qui est de Léon (7). Dans les armes de Burgos, d'autre part, un buste de roi chargé de trois tours, sommées de trois tourelles, est représenté sur le champ de l'écu. C'est la fameuse *cabeza* (tête) de Burgos, mentionnée dans de nombreux textes. Les suppôts de cette gilde marchande à Bruges employèrent ces deux blasons, parce qu'ils étaient sujets du royaume de Castille-Léon, dont Burgos était la capitale (*cabeza*), d'où étaient originaires ceux parmi eux qui nouèrent les premières relations commerciales avec la ville flamande (8).

L'un et l'autre blason furent d'un usage fréquent au consulat de Castille-Léon à Bruges. Le blason du royaume figure sur la matrice en cuivre du contre-sceau (9), et celui de la capitale se trouvait gravé sur la matrice en argent du sceau proprement dit (10). Le registre contenant l'inventaire des archives (*ynventario oreginal*) (11), et celui aux comptes des frais d'expédition des navires affrétés en Espagne à destination des Pays-Bas (*rotulos de las averias*) (12) ont une couverture

(6) J. Marechal, *Colonie espagnole*, pp. 38-39.

(7) J. B. Rietstap, *Armorial général* (Gouda, 1884-1887), t. I, p. 385; t. II, p. 51.

(8) L. Gilliodts, *Cartulaire consulat d'Espagne*, pp. 422-423.

(9) E. Vanden Bussche, *Mémoires sur les relations qui existèrent autrefois entre les Flamands de Flandre — particulièrement ceux de Bruges — et les Portugais. 2e supplément* (La Flandre, t. VIII, 1876, pp. 217-250), p. 223.

(10) J. Marechal, *Colonie espagnole*, p. 37.

(11) L. Gilliodts, *Cartulaire consulat d'Espagne*, pp. 1-3.

(12) J. Marechal, *Le départ de Bruges des marchands étrangers*

de cuir estampé aux armes de Castille-Léon. Par contre le registre pupillaire (*libro de menores*) porte les armes de Burgos estampées sur le plat de la reliure également en cuir (13). De plus l'un ou l'autre blason était apposé sur des tableaux, tapis, coussins ornements d'église, habits sacerdotaux et méreaux de bienfaisance (14). Enfin les armes du royaume de Castille-Léon et de la ville de Burgos firent normalement partie du décor des tableaux vivants, représentés par la nation à l'occasion de l'inauguration de Charles-Quint à Bruges, le 18 avril 1515 (15).

Le blason appelé „l'écusson avec la bande” peut vraisemblablement être décrit ainsi : sur le champ une bande engoulée de deux têtes de dragon. Cet écusson spécifiquement espagnol fut appendu à Bruges vers 1500, par les suppôts de la nation de Castille-Léon, dans la chapelle qu'ils possédaient en commun avec ceux de Biscaye, chez les Augustins (16).

Ce n'est qu'en 1705 que fut supprimé le consulat de Castille-Léon à Bruges. Cette année les derniers consuls en charge firent cession à la ville des tableaux, archives, matrices de sceaux et de quelques vieux meubles de la nation. Nous possédons un inventaire relativement détaillé de ces pièces (17). Les archives et matrices de sceaux sont maintenant encore en grande partie conservées aux Archives de la ville de Bruges (18). Par contre

(*XVe et XVIe siècle*). (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. LXXXVIII, 1951, pp. 26-74), p. 48.

(13) Archives de la ville de Bruges, *Archives du consulat de Castille ou d'Espagne à Bruges, Libro de menores, 1536-1577*; f° 8 : „el libro de menores que tiene las armas de Burgos ençima” (15 octobre 1537). Il ne s'agit donc certainement pas dans ces armes de l'empereur Charles-Quint représenté en buste, comme l'a prétendu R.A. Parmentier dans *Catalogus (Geïllustreerde). Tentoonstelling van miniaturen en boekbanden. Brugge, 1927* (Bruges, 1927-1931), t. I, pp. 125-126, n° 58. D'ailleurs le personnage porte une couronne de roi et non d'empereur.

(14) J. Marechal, *Colonie espagnole*, pp. 37-40.

(15) R. Dupuys, *La tryumphante et solemnelle entrée etc. de Charles-Quint à Bruges en 1515* (Bruges, ca. 1850), pp. 29-37.

(16) L. Gilliodts, *Cartulaire consulat d'Espagne*, p. 196.

(17) J. Marechal, *Colonie espagnole*, pp. 35, 37-40.

(18) L. Gilliodts, *Cartulaire consulat d'Espagne*, pp. 1-5. J. Marechal, *Colonie espagnole*, pp. 27-30. E. Vanden Bussche, *Relations entre les Flamands et les Portugais*, pp. 217, 223.

les meubles anciens — comme d'ailleurs les tableaux — avaient disparu.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver le meuble de 1441 aux privilèges et titres du consulat de Castille-Léon à Bruges. Il est exposé actuellement au Musée Archéologique de la ville et y fut transféré le 26 mars 1907 des Archives Communales, où on l'avait mis précédemment en dépôt avec les documents qu'il contenait (19). Nous en donnons ci-joint la reproduction. Ses dimensions sont 63 x 112 x 52 cm. et son aspect est celui d'un coffre. En réalité il s'agit d'une armoire à un corps et à deux vantaux, ainsi qu'à quatre tiroirs disposés à l'intérieur. Ce meuble est muni de trois serrures : une ordinaire, qui en a toujours fait partie, et une double serrure, qui y fut ajoutée ultérieurement. Il est orné des armes que nous venons de décrire. Se trouvent en effet fixés sur le panneau supérieur le blason de Castille-Léon, sur le vantail gauche le blason de Burgos (20) et sur le vantail droit l'écusson à la bande engoulée de deux têtes de dragon.

J. MARECHAL

(19) Musée Gruuthuse à Bruges, *Archives, nouveau n° 46* : „ Inventaire des objets conservés jusqu'ici aux Archives de la ville de Bruges et remis à la date de ce jour (25 mars 1907) à la Société d'Archéologie, à titre de prêt, toujours révocable et pour être déposés au Musée de Gruuthuse, conformément à la résolution du Collège Echevinal (Lettre de l'Administration Communale du 12 mars 1907, 3e division, Rép. F, n° 91) - - - 24. Un coffre en chêne provenant du consulat d'Espagne, armoyé aux armes d'Espagne sculptées en bois”.

(20) Un vantail aux armes de Burgos, ayant appartenu également au consulat de Castille-Léon à Bruges, fut légué par la famille Vander Beeck-Bouvy à la ville de Bruges et déposé au même musée le 3 juin 1909 par l'administration communale. Cf. *Ibidem, Catalogue sur fiches* : „ C. 18.

Un vantail de coffre en chêne avec armoire, 0, 51 1/2 haut sur 0,43 1/2 larg. Sous une double serrure il y a un écusson, où se trouve sculpté un personnage couronné portant trois tours sur la poitrine. Découvert par Mr. Edm. Gillemann, chef du service de l'hygiène, dans les combles de la maison occupée par la dame testatrice (Vander Beeck-Bouvy) - - - à Bruxelles, lors de la remise du legs. Nom du déposant : L'administration communale Bruges. Date d'entrée : 3 juin 1909”. Ce vantail est maintenant introuvable.